



FÉDÉRATION SUISSE DE TCHOUKBALL

Aux joueurs et joueuses de tchoukball
Aux présidents des clubs FSTB
Aux arbitres FSTB
A toutes les personnes intéressées

Lausanne, le 13 décembre 2004

Nouvelles interprétations des règles FITB

A l'occasion des championnats du monde de tchoukball qui se sont déroulés cet été à Taiwan, la Commission Technique de la Fédération internationale de tchoukball (FITB) a précisé quelques interprétations de règles qui rentrent immédiatement en vigueur en Suisse, et en particulier dans les matchs de tournois et de championnat. Je vous invite à étudier ces deux modifications avec attention. La première concerne la position du joueur (dedans ou dehors du terrain) et la seconde le franchissement de la ligne centrale après un engagement. Pour toute question, vous pouvez vous adresser au responsable de la commission d'arbitrage (Information sous www.tchoukball.ch).

Le joueur est-il à l'extérieur ou à l'intérieur du terrain ?

Pour déterminer si un joueur se trouve à l'intérieur ou à l'extérieur du terrain (règle 7.1.5), il faut distinguer deux cas :

1. Le joueur a 1 ou 2 pieds au sol avant de toucher le ballon : cette (ou ces) empreinte(s) doi(ven)t être dans une partie licite du terrain pour que le joueur soit considéré dans le terrain. Cela veut dire que si le joueur revient d'une position illicite (dans la zone interdite ou à l'extérieur du terrain), il lui suffit de poser un seul pied dans une partie licite du terrain avant de toucher le ballon pour être considéré comme « à l'intérieur » du terrain. Il faut bien sûr qu'aucun pied ne reste en contact avec la zone interdite ou l'extérieur du terrain.
2. Le joueur attrape le ballon en l'air. Dans ce cas, l'arbitre doit avoir contrôlé le dernier appui du joueur. Si cet appui est à l'intérieur du terrain, la situation est correcte. Si cet appui est à l'extérieur du terrain, la situation est incorrecte et l'arbitre doit siffler une faute. On ne considère en aucun cas l'avant-dernier appui avant de toucher le ballon.

Enfin, il est bon de rappeler que si un joueur prend appui dans le terrain et saute ensuite, en possession du ballon, en-dehors des limites du terrain, il ne se trouve « à l'extérieur » que lorsqu'il atterrit. Cela signifie qu'un joueur a le droit de se trouver en l'air avec le ballon en-dehors des limites du terrain (ou en dessus de la zone), tant qu'il n'atterrit pas. S'il atterrit

avec le ballon en mains, l'arbitre sifflera une pénétration (s'il atterrit dans la zone) ou un « dehors » (s'il atterrit à l'extérieur du terrain).

La balle a-t-elle franchi la ligne centrale ?

On considère que le ballon a franchi la ligne centrale (règle 9.4.2) si le joueur prend appui uniquement dans la partie du terrain située au-delà de la ligne centrale par rapport au point d'engagement, peu importe qu'il prenne cet appui avec un ou deux pieds.

Si cette règle n'est pas respectée, la faute est jouée au point de départ du tir fautif et non au milieu du terrain.

Je vous invite à **diffuser l'information autour de vous, et en particulier aux entraîneurs et joueurs de votre club**. Ces légères modifications pourront être adoptées sans difficulté si leur introduction se fait rapidement et uniformément, de manière à éviter que des joueurs et arbitres sur un même terrain appliquent des règles différentes.

En vous remerciant chaleureusement pour votre aide dans la communication de ces nouvelles interprétations, je vous présente mes salutations sportives.

Pour la Commission d'arbitrage,

Michel Thomann

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Thomann', with a long horizontal flourish extending to the right.